

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-3-1

N° applicatif 2590

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Unité coordination Solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'AUTONOMIE

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement 2021 pour 2 associations ou organismes relevant de la Santé et de l'Autonomie pour un montant total de 7 000 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions à des associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne.

Les différentes demandes de subventions de la part des structures relevant de la Solidarité ont été instruites pour leur majorité lors d'une première vague (réunion de la Commission permanente du 31 mai 2021), pour les subventions de fonctionnement récurrentes, sur la base du principe de reconduction en 2021 des montants de subvention accordés en 2020.

Il est proposé dans le présent rapport, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de présenter les dernières demandes de subventions 2021 au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues pour les territoires.

Il est donc soumis à décision d'attribuer 2 subventions en faveur de 2 associations pour un montant total de 7 000 €.

Politique de la Santé publique

- **Fondation Le souffle (Comité départemental contre les maladies respiratoires)**

L'activité de cette association porte sur la prévention des maladies respiratoires (BPCO, Tuberculose, Covid...) avec un accent tout particulier qui est porté sur la prévention contre le tabagisme. Cette dernière se décline auprès de la population adulte et estudiantine (par le biais d'opérations type Mois sans Tabac, journée mondiale contre le tabagisme...) mais également auprès des collégiens et lycées scolarisés dans le département du Bas-Rhin

Il est proposé, au regard de cette nouvelle demande pour le fonctionnement de l'association, d'octroyer une subvention de 5 000 €.

Politique Autonomie – Secteur Personnes en situation de handicap

- **UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)**

L'activité de l'association vise à soutenir les familles éprouvées par la maladie psychique d'un proche par l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement des familles en grande souffrance.

S'agissant d'une subvention historique, il est proposé de reconduire le montant alloué en 2020, à savoir 2 000 €.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la commission de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées lors de sa séance du 25 octobre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 7 000 € aux associations et organismes, telles que détaillées dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), ;

- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique et que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2021 :

P1220002 (65-65748-412) pour un montant de 5 000 €

P1100001 (65-65748-425) pour un montant de 2 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY